Plantes stérilisées, couronnes, Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue

AVIS. — **Consultation Bandages sans ressort. — Essai gratuit par M. Debia, bandagiste, le mercredi 7 novembre, de 9 à 3 h., à la pharmacie Gerreth. (Voir annonce dernière page).** 75331

En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*

LA FERMENTATION HUMAINE

par le Dr Félix De Backer

Prix 2 fr.; et 2 fr. 50 par poste. 91975

WATTRELOS

UNE GRAVE AFFAIRE DE MŒURS. — ARRESTATION DU COUPABLE. — Mercredi après-midi, M. Bossard, commissaire de police, a procédé à l'arrestation d'un jeune homme de 20 ans, Emile Cuevar, habitant le Houzarde, inculpé de faits graves sur la nature desquels il ne nous est pas permis de nous étendre. La victime est une fillette de Roubaix, âgée de six ans.

MAISON DU TAPIS

2 et 4, Rue de la Gare, Roubaix

Nouveautés en **Linoléum fort**, système Walton, **largeur 2 mètres. 6 fr. 95** le mètre courant.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie [illegible], 39, rue [illegible].

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Dimanche prochain 4 novembre à 4 heures et demie, aura lieu, au lieu habituel des séances, salle d'audition de l'école de musique, une importante réunion organisée par la Société de Géographie sous le patronage de la Chambre de commerce. M. [illegible], président de la « [illegible] », professeur de langue [illegible] à l'Etat-Major général de l'armée danoise, fera une conférence sur « le Danemark [illegible] petit peuple, [illegible], son développement et ses espérances ».

Le Danemark, [illegible] tous les pays du Nord, offre d'importants débouchés aux produits de l'industrie [illegible] plus importante à [illegible] la France. Il importe donc [illegible] au point de vue des [illegible] de M. [illegible] projections [illegible] demeurent plus d'attrait encore.

RESULTATS D'ADJUDICATIONS. — Mercredi [illegible] il a été procédé à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Cordier, adjoint, à l'adjudication [illegible] de la construction d'un aqueduc rue de [illegible] 2. de la construction d'une [illegible] Grande-Place à l'emplacement du [illegible].

[illegible] MM. [illegible] 0 fr. 25 pour cent; [illegible] Jules Delplanque, 5 [illegible].

[illegible] 10.000 fr. [illegible] M. [illegible] Delannoy, [illegible] 2 fr. 75 pour [illegible].

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING. — RENOUVELLEMENT PARTIEL. — Par arrêté [illegible] Les électeurs [illegible] de la loi du 21 décembre 1871 [illegible] 22 janvier 1872 sont convoqués [illegible] 1900, à l'effet de procéder à [illegible] de cinq membres de la Chambre [illegible] pour une durée de six ans, en remplacement de MM. [illegible] Devillers-Motte, [illegible] composant [illegible].

[illegible] la salle du Tribunal de commerce de Tourcoing, [illegible] présidence [illegible] et les deux plus âgés des électeurs [illegible].

Le scrutin [illegible] à huit heures et fermé à [illegible].

[illegible]

[illegible] à un [illegible].

[illegible]

[illegible] POUR LES CONS[illegible] paroisses de la [illegible].

[illegible] Saint-[illegible] à sept heures [illegible].

Au [illegible] Notre-Dame, à huit heures.

[illegible]

[illegible] III [illegible] M. [illegible] Grande-Place. Lorsque M. Drumé réclama les bijoux il n'en [illegible] une partie. [illegible] la femme Delattre a été arrêtée [illegible].

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un forgeron, Alfred Decamort, âgé de 28 ans, demeurant rue du Halot, travaillant chez MM. Lamourette frères, a été coupé à la lèvre inférieure par un éclat d'acier en forgeant une pièce. M. le docteur Dechert, lui a ordonné un repos de dix jours.

— Charles Dulfe, âgé de 44 ans, machiniste chez M. Lahousse-Dubois fils, entrepreneur, et demeurant rue Magenta, a été frappé à l'œil gauche par un éclat de bois en travaillant à la toupie. Il en est résulté une plaie contuse dont la guérison demandera cinq jours. M. le docteur Vienne a soigné le blessé.

— Chez M. Duvillier-Watine, un fileur, Narcisse Dufermont, âgé de 51 ans, demeurant rue de Reckem, a été blessé au pied droit par une vis de chariot. M. le docteur Debuchy a constaté une plaie et prescrit au blessé un repos de huit jours.

— Un aide-tisserand, Maurice Mesdagh, âgé de 16 ans, demeurant rue de Roncq et travaillant chez M. Emile Parmentier, s'est coupé à l'index droit en ramassant une verge. M. le docteur Desbonnets, qui l'a soigné, lui a ordonné un repos de douze jours.

— En tombant d'un camion, Charles Decarne, âgé de 39 ans, contre-maître chez M. Alfred Dupont et demeurant rue de Mons, s'est contusionné à la hanche et à la jambe droites. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Dewyn.

IVRESSE ET OUTRAGES AUX AGENTS. — Dans le courant de la nuit de mardi à mercredi des agents de patrouille ont arrêté un journalier, Victor Maertens qui, étant ivre, les avait injuriés. Cet homme, qui est âgé de 27 ans et demeure rue de Cambrai, cour Desurmont, a été écroué au dépôt.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée de mardi la police a relevé les contraventions suivantes : Pour infraction à la police des mœurs, 1 ; pour embarras de la voie publique, 1.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Mercredi matin il est arrivé aux Halles les denrées suivantes: fruits 1.960; marée 2.750 kilos; pommes 800; poires 250; raisin 125; choux 140; légumes 15 paniers; coings 25 kilos.

AVIS. — M. Adolphe Maes fils, tailleur, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 1er Novembre, son domicile sera transféré rue de Tournai, 71. 76313d

RONCQ (Blanc-Four)

UNE MORT SUBITE. — Mercredi matin, une vieille femme de 85 ans, Mme Vve Desrumeaux, née Catherine Delemer, a été trouvée morte dans son lit. On attribue cette mort à une affection cardiaque.

BOUSBECQUE

UNE VISITE DOMICILIERE OPEREE PAR LA DOUANE. — Depuis quelque temps, la douane était avertie que l'estaminet que tient Mme Vve Walkens, sous l'enseigne : « Au repos des chasseurs » et situé route de Tourcoing, était le rendez-vous de fraudeurs qui en profitaient pour y déposer leur contrebande. Une visite domiciliaire a donc été décidée, et elle a été opérée en présence de M. Delannoy, adjoint de Bousbecque ; par M. le capitaine des douanes Varnery, de Tourcoing ; M. le lieutenant Gilbert, de Roncq ; accompagnés des brigadier et sous-brigadier de la brigade de Bousbecque et de quatre douaniers. La maison a été fouillée de fond en comble, et c'est ainsi que 3.000 allumettes de contrebande d'une valeur de trente francs, ont été trouvées, dissimulées sous une armoire. Mme Walkens a été laissée en liberté après avoir transigé pour une somme de 454 francs.

UN GRAVE ACCIDENT EVITE. — Un grave accident a failli se produire hier dans la cour de la papeterie de MM. Dalle frères et Lecomte. Trois ouvriers étaient occupés à travailler auprès d'un tas de balles de chiffons, lorsque soudain, un éboulement de ce tas se produisit ; heureusement l'un des ouvriers avait pu à temps avertir ses camarades et c'est pourquoi nous n'avons pas à relater aujourd'hui une catastrophe.

HALLUIN

LA RUE DES ECOLES. — Au point de vue commercial, la rue des Ecoles à Halluin acquiert de jour en jour une importance plus grande ; toutes les branches du commerce ont là leurs représentants, et c'est pourquoi cette rue peut être, sans contredit, considérée comme la plus commerçante et partant, la plus fréquentée, la plus animée de la ville.

C'est à cette époque de l'année surtout que l'animation est grande, car à l'approche de la saison d'hiver, nombreuses sont les personnes qui vont effectuer leurs achats à la maison Maurice Maniez. La Grande Manufacture de Confections Franco-Belge est bien connue pour sa réputation établie depuis longtemps dans notre région. En effet, où trouver un choix plus considérable et plus varié de vêtements et dans des prix aussi bas ? La Manufacture de confections Franco Belge ne craint nulle concurrence, même de la part des confectionneurs de la Belgique.

Il ne faudrait pas croire, étant donné le bon marché des articles, que toute élégance en est exclue ; ce serait une erreur profonde, car sous ce rapport encore, la maison Maurice Maniez est au dessus de toute critique. Les vêtements mis en ventes à la Manufacture de confections Franco-Belge, sont d'une coupe et d'une façon absolument irréprochables.

M. Maniez vient d'ajouter à ses immenses magasins, un rayon de chapellerie anglaise et française, de toute première marque et de dernier genre. Les prix des articles de chapellerie mis en vente à la Manufacture de confections Franco-Belge sont bien abordables et à la portée de chacun. Que nos lecteurs aillent s'en rendre compte par eux-mêmes; l'entrée des magasins est d'ailleurs absolument libre. Rappelons en terminant que la Manufacture de confections Franco-Belge est située immédiatement derrière l'église au n° 51 de la rue des Ecoles. 763113

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 81. Superbes portraits 40 × 30 gratis aux mariés

LILLE

La tentative d'assassinat contre M. Masquelier. — Le doute n'est maintenant plus permis, et la culpabilité de Gaston Verger semble absolument démontrée, non seulement par sa fuite précipitée, mais encore par la découverte que l'arme avec laquelle il a frappé le caissier de M. Masquelier lui appartenait et n'avait pu être apportée que par lui, auprès de l'Esplanade.

Après avoir fait une descente sur le lieu du crime, M. [illegible], juge d'instruction, a effectué les envois de mandats d'arrêt avec le signalement complet de Gaston Verger, tel signalement que nous avons pu nous procurer.

« Gaston Verger, âgé de 19 ans, sujet français, né à Saint-[illegible], le 17 novembre 1882, [illegible].

« Taille d'un mètre soixante-quinze centimètres, forte corpulence ; il porte les cheveux [illegible] tirant sur le blond, [illegible]. Les joues sont fortes et les yeux petits et très enfoncés. La démarche est vive. Il fait de grands pas. Ce jeune homme est absolument imberbe [illegible], une tête de bébé joufflu sur un grand corps. »

« Il était vêtu, à son départ, d'un pardessus marron, d'un veston et d'un gilet noirs en [illegible], d'un pantalon [illegible] et coiffé d'un chapeau mou, [illegible]. »

UNIVERSITE CATHOLIQUE. — Viennent d'obtenir à la Sorbonne, le certificat d'astronomie : le P. Vandenbussche (assez bien), M. Herpin (assez bien), l'abbé [illegible] et M. Votz.

Le certificat d'analyse : le R. P. Dubois et M. Delaboïde.

[illegible] M. Edouard Van Hende, le savant numismate lillois auquel on doit des travaux de premier ordre sur la numismatique locale, est mort, mercredi, à l'âge de [illegible] ans.

M. Van Hende avait été chef d'institution à Lille, succédant à son père à la tête [illegible] pendant [illegible] que ce dernier avait créé en 1851.

BOURSE LAINIERE DE LILLE DU 31 OCTOBRE. — Lins de Russie : Le chiffre d'affaires, principalement en lins à livrer, continue à être important. Les prix sont toujours en hausse. — Etoupes de peignage : La recherche est toujours très grande, mais la marchandise se raréfie de plus en plus et les prix sont en nouvelle hausse. — Fils : Les cours des lins bruts montent toujours. Dans ces conditions, la situation ne se modifie pas. La filature est très réservée ; le tissage a l'été tout ce qu'il peut encore trouver à un tarif acceptable ; chaque semaine, la hausse réalise une nouvelle étape. — Fils de jute : Prix très fermes, avec tendance [illegible]. Assez bonne demande. — Toiles : Situation sans changement notable. Chiffre d'affaires restreint. Prix très fermes.

MARCHE AU BLE DE LILLE DU 31 OCTOBRE. — Cours commercial. — Blés peu offerts, acheteurs rares. On tient les blés de culture de 15 à 14 75 les 80 kilos. En boulangerie, farines offertes de 25 50 à 25 fr. Affaires assez nulles.

LE SERVICE DES TRAINS OUVRIERS
de la Compagnie des Tramways

A partir du 5 novembre la Compagnie Nouvelle des Tramways de Roubaix-Tourcoing, organisera un service matinal de trains ouvriers (dimanches et jours fériés exceptés). Voici l'horaire :

De la Croix-Rouge à la Place de Roubaix (par la Fosse-aux-Chênes), départ à 5 h. 20. — De la Croix-Rouge à la Place de Tourcoing, à 5 h. 35 et 5 h. 50. — De la Place de Tourcoing à la Croix-Rouge, à 5 h. 28 et 6 h. 03. — Du Pont de Neuville à la Place de Tourcoing, à 5 h. 16, 5 h. 30 et 5 h. 59. — De la Place de Tourcoing au Pont de Neuville, à 4 h. 59, 5 h. 14 et 5 h. 35. — De la Gare des Francs à la Place de Tourcoing, à 5 h. 16, 5 h. 50 et 6 h. 05. — De la Place de Tourcoing à la Gare des Francs, à 5 h. 03, 5 h. 35 et 5 h. 51. — De la Place de Tourcoing à la Place de Roubaix (par les Boulevards), à 4 h. 58, 5 h. 28, 5 h. 51 et 6 h. 06. — De la Place de Roubaix à la Place de Tourcoing (par les Boulevards), à 5 h. 15, 5 h. 30 et 5 h. 50. — De la Place de Tourcoing à la Place de Roubaix (par la Fosse-aux-Chênes), à 5 h. 08, 5 h. 43 et 6 h. 03. — De la Place de Roubaix à la Place de Tourcoing (par la Fosse-aux-Chênes), à 5 h. 35 et 6 h. 00. — De la Place de Wattrelos à la Place de Roubaix, à 5 h. 30. — De la Place de Roubaix à la Place de Wattrelos, à 5 h. 45. — De la Place de Roubaix à Mouvaux, à 5 h. 15 et 5 h. 45. — De Mouvaux à la Place de Roubaix, à 5 h. 30 et 6 h. 00. — De la Place de Roubaix à Lannoy, à 4 h. 55 et 5 h. 45. — De Lannoy à la Place de Roubaix, à 5 h. 20 et 6 h. 10. — Limite du territoire vers Croix à la Place de Roubaix, à 5 h. 30 et 6 h. 00. — Place de Roubaix à la limite du territoire vers Croix, à 5 h. 45 et 6 h. 15.

Observations. — En outre des voyages ci-dessus indiqués : 1° des voitures partent : de l'Union pour la place de Tourcoing à 4 h. 50, 4 h. 55, 5 h. 00, 5 h. 05 et 5 h. 25; de l'Union pour la Croix-Rouge à 5 h. 00 et 5 h. 15 ; du Laboureur pour la Place de Roubaix à 4 h. 45, 5 h. 05 et 5 h. 15. — 2° La correspondance est établie à la Place de Tourcoing ou à la Place de Roubaix entre les voitures venant des différentes lignes qui aboutissent à ces places, ainsi qu'à la gare de Tourcoing pour les voitures venant de la Croix-Rouge. — Les trains ouvriers ne s'arrêtent pas, pour prendre ou laisser des voyageurs, en dehors des arrêts obligatoires.

Avis important. — *Des cartes spéciales sont établies* pour permettre aux ouvriers de voyager à tarif réduit aux heures et sur les lignes indiquées ci-dessus. De plus, ces cartes donnent droit au tarif réduit sur les mêmes parcours que ci-dessus : de 11 h. 30 du matin à 1 h. 30 après-midi ; de 6 h. 30 du soir à 8 h. 00 du soir.

Les demandes de cartes doivent être remises aux dépôts de la Compagnie ou aux kiosques de Roubaix et de Tourcoing, où les cartes pourront ensuite être retirées, tous les dimanches entre 10 heures du matin et midi. Ces demandes doivent être adressées quatre jours à l'avance.

LES MANIFESTATIONS DU JOUR DE LA TOUSSAINT

A ROUBAIX

Nous rappelons que toutes les sociétés patriotiques et militaires se rendront, aujourd'hui, jour de la Toussaint, au cimetière, sur la tombe des soldats morts pour la Patrie.

A ce sujet, nous recevons encore la communication suivante :

LA « ROUBAISIENNE ». — Il est rappelé aux gymnastes que la réunion pour la visite au cimetière aura lieu au local à dix heures précises. Adultes : Tenue d'hiver pantalon noir. — Pupilles : Tenue d'été, pantalon de ville au-dessus de la culotte. — La sortie étant obligatoire, l'amende prévue au règlement sera appliquée aux absents.

A TOURCOING

La Mairie nous communique la note suivante :

« Afin d'éviter l'encombrement des voies du cimetière central, au moment où le cortège en l'honneur des soldats morts pour la Patrie y arrivera, l'administration a décidé que le cimetière sera évacué et les grilles fermées à dix heures et demie du matin. »

A CROIX

La commission organisatrice de la manifestation annuelle de l'Union des sociétés de Croix, en l'honneur des soldats morts pour la Patrie, rappelle que le départ du cortège aura lieu à 5 heures de l'après-midi. Les sociétés se réuniront à 2 heures et demie, rue des Ogiers (près de la Barrière de l'Allumette). — La commission organisatrice des anciens militaires « La Revanche ».

A BOUSBECQUE

La société d'anciens militaires de Bousbecque se rendra le jour de la Toussaint, à l'issue des vêpres, au cimetière de la commune afin de déposer une couronne sur le monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la Patrie.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis 1 fr.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANHAECK-WIBAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie-Agnès VANHAECK, pieusement décédée à Roubaix, le 31 octobre 1900, dans sa 20e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 2 novembre, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures et demie, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 3 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alsace, 24.

POMPES FUNEBRES DESCHAMPS-BENOIST
64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *Téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 55457

SALLES DE BAINS. — Nouveau chauffe-bains à pression perfectionné breveté s. g. d. g. Le voir fonctionner à l'intérieur, maison Demarcq, 44, Grande-Rue, Roubaix.

CONCERTS ET SPECTACLES

GRAND-THEATRE DE ROUBAIX. — « MANON ». — Après « Mignon » la semaine dernière, la troupe de Lille a donné mercredi soir à l'Hippodrome un des chefs-d'œuvre de Massenet, « Manon ». Ceux qui ont assisté aux deux représentations ont pu se rendre compte quels progrès nos compositeurs ont accomplis en un quart de siècle dans la science de l'orchestration et dans la puissance des conceptions harmoniques. La musique n'est plus la sœur cadette du poème qu'elle émaille de parties charmantes; elle prend la première place, la seule place, pour ainsi dire; c'est elle-même qui nous raconte et nous peint les divers épisodes.

L'exécution a été bonne. M. Mikaëlly a joué dans la perfection le rôle difficile de cette étrange personne qu'est Manon, ondoyante et capricieuse, Manon, « sphynx étonnant, enivrante sirène... » Nous l'avons particulièrement préférée dans ce délicieux deuxième acte qui n'est pour ainsi dire qu'un long duo entre Manon et son chevalier, dans leurs chambrette; la scène de la lettre a été par elle gentiment dite, puis la chanson de leur « petite table », puis, par des Grieux, le Rêve... Seul le trio de la fin, si étrange par ses allures de fugue, à l'arrivée de Lescaut, a été moins bien donné. Nous signalerons aussi, pour Mme Mikaëlly, certains passages, à Saint-Sulpice, et surtout le dernier acte joué avec passion, vraiment empoignant lorsque revient la phrase captivante: « N'est-ce plus ma main que cette main presse tout comme autrefois... » et le rappel du petit motif du 1er acte, mais coloré de tristesse par un changement de mode majeur en mineur: « Et voilà l'histoire de Manon Lescaut. »

M. Mikaëlly, qui, nous l'avons déjà dit, est surtout un ténor de grand opéra, n'était pas très à l'aise dans le rôle du chevalier des Grieux, qui exige surtout des demi-teintes ; il s'en est toutefois tiré à son entier honneur, car il connaît à fond son métier et sait habilement conduire sa voix. Cependant il n'a peut-être pas joué le rôle avec toute la passion que celui-ci réclame. Nous devons noter parmi les beaux morceaux qui lui ont valu un vif succès, outre le Rêve, les phrases si connues : « Enchanteresse... » et « Ah ! fuyez, douce image... »

Il n'y a en somme que deux rôles dans Manon ; les autres sont très effacés et se détachent seulement de temps en temps au milieu de l'opéra. De suite, mettons à part le trio du premier acte, entre Poussette, Javotte et Rosette : « Revenez, Guillot, revenez », donné avec beaucoup de naturel et de gaîté.

M. Tricot avait le rôle de Lescaut ; il a bien donné l'amusant morceau « Ne bronchez pas, soyez gentille » du 1er acte. Le rôle du père a été bien tenu par M. Ramieux.

Les chœurs avaient des fonctions difficiles ; ils en sont toutefois assez bien sortis, surtout au 1er acte, dans l'arrivée des voyageurs où réellement ils ont enfin « joué », sortant de leur invincible impassibilité. Le tableau de l'hôtel de Pensylvanie a été moins réussi au point de vue de l'exactitude musicale, il est vrai qu'il est très compliqué.

Dans la musique de Massenet, l'orchestre a vraiment un rôle primordial ; tantôt développant une mélodie ravissante, tantôt, — et c'est bien la caractéristique du compositeur, — accompagnant à l'unisson une envolée du chanteur. Une remarque pourtant, c'est que l'orchestre joue parfois trop fort et étouffe les voix.

Quant aux spectateurs, ils étaient malheureusement trop peu nombreux. A peine la salle était-elle à moitié garnie. Cette abstention est regrettable car il est juste de reconnaître que rien n'avait été négligé pour donner entière satisfaction au public. E. G.

ROUBAIX. — Association amicale des anciens élèves des Frères. — Une louable tradition veut que chaque année, une soirée soit offerte au bénéfice des sociétaires partant sous les drapeaux ; dimanche, prochain, cette fête intime sera des plus attrayantes, car le Comité n'a rien négligé pour atteindre ce but: les nombreuses familles qui y assisteront, passeront quelques heures charmantes, tout en contribuant à cette œuvre philanthropique. Des cachets sont en vente chez M. Flipo, 87, Grande-Rue, et chez les membres du Comité.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME-THEATRE. — C'est dimanche prochain qu'aura lieu la représentation de Galipeaux, le premier comique du Palais-Royal. L'excellent artiste jouera pour la première fois sur notre scène « Duval », des « Surprises du divorce », qui est assurément le meilleur rôle de son répertoire.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction Louis Couvreur. — Jeudi, 1er novembre. — Bureau à 5 heures 1/2; rideau à 6 heures. — « La Grâce de Dieu ou la vertu récompensée », drame en 5 actes, et « Joséphine vendue par ses sœurs », opéra-bouffe en 3 actes. — Prix des places ordinaires.

GRAND THEATRE DE LILLE. — Direction : A. Bourdette. — Bureaux à 6 heures : rideau à 6 heures 1/2. — Spectacle du jeudi 1er novembre 1900. — 1° « Marie-Jeanne », drame en cinq actes et six tableaux, de Dennery et Maillan ; 2° « La Fille du Tambour-Major », opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, musique d'Offenbach.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 31 octobre 1900
Présidence de M. Sée, vice-président

LE VOL ET L'AGRESSION du boulevard Gambetta

Les quatre individus arrêtés pour l'audacieuse agression suivie de vol dont nous avons parlé il y a quelques jours, ont été traduits devant le Tribunal correctionnel à l'audience des flagrants délits de mercredi.

Ce sont : Joséphine Solie, 19 ans, bobineuse et son ami Marceau Michon, 21 ans, trieur, demeurant à Roubaix, boulevard Gambetta, 212 ; Victoire Delahousse, 22 ans, peigneuse, et Désiré Covez, 19 ans, apprêteur, rue du Tilleul, 248.

La victime, M. Jacques Deconinck, raconte ce qui lui est arrivé. C'était le 23 octobre, dans la nuit, il passait rue de Lannoy, lorsqu'il fut accosté par ces deux femmes qu'il consentit à accompagner chez elles, boulevard Gambetta, 212 : la chambre était dans une obscurité complète. A peine y était-il entré que l'une des femmes s'écriait : « Vite ! Jules ! vite ! » Les deux hommes faisaient aussitôt irruption, sautaient sur lui, le tenant à la gorge, tandis qu'ils le dépouillaient de son porte-monnaie, de sa montre et de sa chaîne.

C'est à M. Chaine, commissaire de la sûreté, que l'on doit l'arrestation de cette bande qui avait disparu aussitôt le coup fait.

M. Chaine, appelé à l'audience, donne sur tous ces individus les plus mauvais renseignements : les femmes se livrent à la débauche, leurs amis ne travaillent jamais et vivent à leurs crochets. Ce sont des professionnels des attaques nocturnes. M. Chaine dit en particulier qu'il a la conviction morale qu'ils sont les auteurs de l'agression nocturne commise il y a trois semaines environ, place Nadaud.

Tous les quatre sont poursuivis pour vol ; les deux hommes le sont en outre pour vagabondage spécial.

Tous ont déjà été condamnés : le premier en ce genre est Michon qui, outre des condamnations pour fraude, en a deux à six mois et à treize mois pour vol avec violences ! Covez et Joséphine Solie, ont déjà été condamnés pour vols; Victoire Delahousse quatre fois pour fraude.

Ils nient les faits ; les deux femmes prétendent qu'aucun vol n'a été commis par elles mais surtout elles essaient de sauver leurs amis. En effet, elles déclarent ne pas les connaître, mais vivre d'ordinaire avec des personnes dont elles disent le nom, — nom de fantaisie, sans doute, — Jules Fontaine et Dumez.

Par malheur, les hommes comme les femmes sont reconnus par la victime ; en outre, la locataire de la maison, Mme Marie Petitberghien, affirme que c'est bien Michon qui loge chez elle avec la fille Solie et qui avait loué la chambre sous le faux nom de Fontaine... Et puis, ces gens-là se coupent et ne sont pas habiles. Exemple : Tandis que M. le Président interroge la victime et lui demande s'il y avait, par l'entrebâillement de la porte assez de lumière, pour reconnaître ses agresseurs : « Non ! non ! » s'écrie naïvement Covez... !!

Un incident qui s'est produit à l'audience est venu d'ailleurs augmenter, si possible, la conviction du Tribunal. Le brigadier de gendarmerie qui avait pour mission d'amener les prévenus de la prison à l'audience, est venu révéler aux juges que, en montant les escaliers, il avait très nettement entendu Michon dire à la fille Solie : « Surtout, il ne faut pas me vendre, il ne faut pas dire que c'est nous ! » — « Pas vrai ! dit M. Michon aussitôt la déposition du brigadier, je n'ai rien dit ! »

En quelques mots énergiques, M. du Bousquet de Florian, substitut, demande au Tribunal une condamnation sévère pour des gens aussi dangereux ; en particulier il prie le Tribunal de prononcer contre les hommes l'interdiction de séjour. Ce réquisitoire a le don de faire fondre en larmes Michon et Covez.

Après quelques instants de délibération, le Tribunal déclare les prévenus coupables des délits qui leur sont reprochés et les condamne :

Joséphine Solie et Victoire Delahousse, chacune à six mois d'emprisonnement ; Désiré Covez à 1 an et un jour de prison et cinq ans d'interdiction de séjour ; Marceau Michon en deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Les condamnés retournent à leur place en sanglotant et poussent les hauts cris : « Ah ! Seigneur ! »

— x —

LE PROCES DE LA « FRATERNELLE MEDICALE ET PHARMACEUTIQUE ». — Faute d'un point, Martin perdit son âne; pour un chiffre oublié, la « Fraternelle médicale et pharmaceutique » perdit son procès.

Il s'agissait d'un article paru dans le « Bulletin du syndicat médical de la région du Nord », que la société la « Fraternelle » poursuivait comme injurieux et diffamatoire. Jugement par défaut fut pris par elle, et le gérant, M. Lobier, condamné à 16 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts.

Maintenant que les délais de trois mois pour la prescription sont expirés, M. Lobier fait opposition, et, par l'organe de Me Carpentier, expose que l'assignation à lui délivrée est nulle : il faut, dit la loi sur la presse, y mentionner les articles applicables à la poursuite : on n'a mentionné que l'art. 29 qui définit l'injure et la diffamation ; on a oublié les art. 32 et 33 qui spécifient la peine applicable.

Me Lauwereyns, qui représente la « Fraternelle », s'en rapporte à l'appréciation du Tribunal.

Le jugement est aussitôt rendu qui annule la citation et acquitte M. Lobier ; la « Fraternelle médicale et pharmaceutique » est condamnée aux dépens.

LA FRAUDE. — Au début de l'audience, le Tribunal a prononcé la confiscation de marchandises abandonnées par les fraudeurs, dans ces derniers temps, à Genech, Halluin, Roncq, Bousbecque, Deûlémont, Comines, Mouchin, Deûlemont, Steenwerck et Linselles ; il y en avait pour une valeur de 19.931 francs. Une de ces fraudes dont les auteurs ont échappé à la poursuite est assez importante : c'était à Comines, le 16 septembre, vers une heure du matin : les douaniers surprirent des individus qui déchargeaient d'un bateau des malles remplies de marchandises ; à la vue de la douane, les fraudeurs sautèrent dans un canot et disparurent à toutes rames; seule la prise resta aux préposés.

— Un beau matin de juillet, les préposés des contributions indirectes se présentaient dans une maison à Croix, où ils opéraient une perquisition : ils découvrirent de la pâte phosphorée destinée à fabriquer des allumettes. D'où procès-verbal.

Seulement, ils se sont trompés ; la personne qui se trouvait là leur déclara que cette pâte appartenait à un sieur Desrumaux, qu'ils poursuivent ; celui-ci nie, prétend qu'il habite Lille, et il est acquitté, malgré la demande de Me Boitel qui représente l'administration.

— Pélimers Vanloo, 31 ans, chauffeur, à Bruxelles, fraude de 400 grammes de tabac, de 500 grammes de poivre et de 100 grammes d'allumettes, au bureau du Touquet, le 25 octobre, six jours de prison et 500 francs d'amende.

— Jules Vanneron, 19 ans, teinturier, à Tourcoing, rue d'Hondschoote, fraude de 6 kil. d'allumettes, le 27 octobre, à Wattrelos, sentier des Pierres, six jours et 500 francs.

— Philomène Delsallé, fraude, trois jours et 500 francs.

— Alphonse Dervaux, fraude, quinze jours et 500 francs.

— Un gamin de 14 ans, Michel Vandekerkhove, journalier, demeurant à Tourcoing, rue de Constantine, poursuivi pour fraude, est confié à l'assistance publique.

AFFAIRES DIVERSES. — Camille Vanwassenhove, infraction à un arrêté d'expulsion, deux mois de prison.— Mathilde Vlieghe, expulsion, quinze jours. — Henri Delescluse, mendicité et ivresse, à Tourcoing, dix jours et 5 francs. — Louis Delabarre, mendicité et vagabondage, quarante jours. — Joseph Vandamme, mendicité, quarante-huit heures.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mercredi 31 octobre 1900
Présidence de M. Sée, vice-président.

VILLE DE ROUBAIX. — Rue d'Inkermann, 62, une grande propriété, autrefois à usage de deux demeures, actuellement réunies, ayant deux portes distinctes, à vendre, après saisie immobilière, par suite de surenchère du sixième.

La mise à prix était de 19.835 francs ; Me Jaspar a été déclaré adjudicataire moyennant la somme de 28.000 francs.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re RÉGION

Séance du mercredi 31 octobre.

Président, M. le colonel Guelle, commandant le 43e régiment d'infanterie. — Ministère public, M. le lieutenant Dubrulle, substitut.

Désavoy Georges, soldat au 43e d'infanterie : vol au préjudice de militaires. Quatre ans de prison.

Dubuisson Edmond-Oscar, canonnier au 15e d'artillerie désertion à l'intérieur en temps de paix. Deux ans de prison. — Défenseur, Me Lauwereyns de Roosendael, avocat à Lille.

NORD

MORT DE M. ALFRED BRABANT. — Une mort qui causera d'unanimes regrets dans la région du Nord est celle de M. Alfred Brabant, chevalier de la Légion d'honneur, fabricant de sucre, ancien maire d'Onnaing, décédé lundi dernier, à Onnaing, à l'âge de 67 ans.

M. Alfred Brabant avait présidé la Société des agriculteurs du Nord et était membre de la chambre syndicale des fabricants de sucre. En cette double qualité, il avait été activement mêlé à toutes les discussions qui préparèrent et amenèrent le vote de la législation actuelle sur les sucres. Il possédait, au point de vue industriel et agricole, une compétence qui était reconnue de tous, et il fit preuve, pour la défense des intérêts économiques de la région, d'une grande activité et d'une grande intelligence.

M. Brabant avait été, pendant la guerre de 1870-71, colonel de mobiles dans l'armée du Nord, et était président d'honneur de la Société des décorés de la médaille militaire de l'arrondissement de Valenciennes.

Les funérailles auront lieu vendredi prochain, à onze heures, en l'église d'Onnaing. Des voitures stationneront à la gare de Valenciennes à dix heures.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. Régrigny curé de Saint-Saulve, est transféré à Catteniéres. M. Truy, curé de Catteniéres, est transféré à Fenain. M. Bricout, curé de Fenain, est transféré à Saint-Saulve.

FIANÇAILLES. — Mardi prochain, 6 novembre, sera célébré en l'église de Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Armentières, le mariage de M. Paul Crespel, négociant à la Bassée, avec Mlle Marguerite Dansette, d'Armentières.

PAS-DE-CALAIS

LES RECEPTIONS A LA PREFECTURE D'ARRAS. — M. Durcault, nouveau préfet du Pas-de-Calais, a reçu dans la matinée, les autorités civiles, militaires et religieuses. A l'évêque, qui lui assurait le respect du clergé pour les lois, le préfet a répondu qu'il prenait acte de ces déclarations et a exprimé le souhait de voir le clergé rester cantonné dans sa mission.

BELGIQUE

LE SUFFRAGE UNIVERSEL ET LES LIBERAUX. — Nous trouvons dans le « Bien Public » de Gand un article très judicieux sur le mouvement organisé en vue de provoquer une nouvelle révision de la Constitution et d'obtenir la suppression du vote plural. Notre confrère constate que cette campagne subit un temps d'arrêt. Il en donne les raisons suivantes:

Nombre de libéraux ont pensé que le suffrage universel, sans certaines garanties expressément stipulées et dont la principale est la représentation proportionnelle, pourrait leur faire grand tort. Mais les socialistes avec lesquels il faut compter sont loin d'être d'accord sur la valeur de la représentation proportionnelle; les uns s'en accommoderaient bien, les autres n'en voudraient à aucun prix, d'autres encore s'y résigneraient comme à un expédient provisoire, mais avec la perspective de s'en débarrasser le plus tôt possible. Ces derniers sont certainement les plus nombreux; la représentation proportionnelle n'a été dans leurs mains qu'une arme d'opposition, mais dès que les chances électorales leur seraient devenues plus favorables, ils s'empresseraient de prôner le régime majoritaire. A ce jeu, on le conçoit, le vieux parti libéral aurait gros à perdre; aussi ne réclame-t-il plus maintenant le suffrage universel sans des garanties nettement stipulées.

La dissidence que le « Bien Public » constate entre socialistes et libéraux existe aussi en ce qui concerne l'étendue à donner au suffrage universel. Beaucoup des premiers, à la suite de Mme Gatti de Gamond et de M. E. Vandervelde, se déclarent partisans du féminisme électoral. Au contraire, les libéraux, et avec eux plusieurs socialistes, refusent ce droit à la femme parce que la femme a des sentiments catholiques.

Il faut ajouter que l'esprit public, dans son ensemble, ne montre guère d'enthousiasme pour une révision du droit public. Les manifestations de « grande voirie » annoncées par les socialistes pour le mois de novembre, ne réussirent pas à modifier ces dispositions du public.

Le « Bien Public » conclut ainsi:

« On a fait preuve à l'égard des socialistes, de beaucoup de longanimité, mais s'ils s'avisaient d'abuser de cette condescendance, d'accentuer encore leurs frasques et de briser les meubles et la vaisselle du ménage national, ils trouveraient certainement à qui parler. Ce sont les patients qui se montrent maintes fois les plus fermes et les plus courageux lorsqu'à force d'avoir abusé de leur patience, on les contraint à parler, à agir et à défendre leurs intérêts et leurs droits. »

BRUXELLES

L'AFFAIRE DEMBLON. — Célestin Demblon, appelant du jugement rendu le 17 octobre par la 6e Chambre correctionnelle, jugement qui, on s'en souvient, le condamnait conditionnellement à 200 francs d'amende pour avoir outragé par gestes son collègue à la Chambre, M. Carton de Wiart, a comparu mercredi devant la Chambre des appels correctionnels. La Cour a confirmé le premier jugement. Demblon s'est aussitôt pourvu en Cassation.

VOL DE 10.000 FRANCS. — Mardi soir vers neuf heures et demie, un audacieux cambrioleur a pénétré dans l'habitation de M. Weyngaen, cabaretier, avenue de la Reine, à Schaerbeek, et montant à la chambre à coucher, y a dérobé des titres pour une somme de 10.000 francs.

BRUGES

LE PROCES LEMONNIER. — La cour d'assises de la Flandre Occidentale a rendu son jugement dans le procès intenté à M. Camille Lemonnier, poursuivi pour mise en vente d'un roman réputé immoral. Le romancier a été acquitté.

DINANT

UNE EGLISE DETRUITE PAR LA FOUDRE.— Un orage épouvantable s'est abattu mardi soir sur la commune de Froidchapelle. Des grêlons abondants sont tombés sur la contrée. La foudre a frappé l'église; du clocher il ne reste que la charpente; le reste est détruit par le fluide électrique.

TOURNAI

LE DEGAGEMENT DE LA CATHEDRALE. — M. le sénateur Stienon du Pré vient de recevoir l'assurance formelle de M. le Ministre des chemins de fer que le nouvel Hôtel des Postes ne sera pas construit sur l'emplacement de l'Hôtel actuel. Le dégagement de la cathédrale est donc assuré.

GARDE CIVIQUE. — Un arrêté royal paru au « Moniteur » de mercredi fixe à un bataillon formé de deux compagnies du 1er ban et d'une compagnie du 2e ban la composition de l'infanterie de la garde civique de Tournai.

M. Léon Masquilier, actuellement commandant, est nommé capitaine-adjudant major en remplacement de M. Baetslé, dont la démission est acceptée. M. Baetslé est autorisé à conserver son grade à titre honorifique.

M. N. Warocquier, lieutenant, est promu au grade de capitaine.